

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stationnement : Le FPS remplace le PV

Depuis le 1^{er} janvier, fini la contravention de 17 euros pour défaut de paiement du stationnement ou dépassement de durée. La réforme nationale du stationnement payant est entrée en vigueur avec la mise en place du Forfait Post-Stationnement (FPS).

Pour l'usager qui règle son stationnement sans dépassement d'horaire : pas de changement !

En revanche, pour défaut de paiement ou dépassement de l'horaire, l'automobiliste devra régler le Forfait Post-Stationnement (FPS) dont le montant est fixé par la collectivité.

A la Roche-sur-Yon, si vous n'avez pas acheté de ticket, la redevance s'élèvera à 15 € (tarif minoré) si elle est réglée avant 48 h 00, à 25 € au-delà de 48 h 00. Si vous avez dépassé l'horaire, ces montants seront déduits du prix du ticket.

Par exemple : j'ai acheté un ticket de stationnement d'un montant de 2 €, mais j'ai dépassé l'horaire. Je reçois un FPS de 25 € - 2 €, soit 23 €. Si je paye dans les 48 heures, il sera de 13 €.

En cas de non-paiement dans les trois mois, la redevance s'élève à 75 €.

Les tarifs horaires et la première heure gratuite du lundi au samedi restent inchangés. Le FPS ne concerne ni les parkings couverts, ni les stationnements gênants ou dangereux, qui sont toujours soumis à une amende de 35 €, comme sur l'ensemble du territoire national.

Le paiement du FPS peut se faire :

- sur les horodateurs ;
- via l'application mobile Whoosh ;
- sur le site Internet de la Ville.

Plus besoin de tickets sur le tableau de bord.

Depuis le 1er janvier: les horodateurs ne délivrent plus de tickets. Désormais, quand vous payez, il vous suffit juste de rentrer votre plaque d'immatriculation, valider et c'est tout.

Horaires de stationnement.

Le stationnement est payant du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h. Il est gratuit le samedi à partir de 12h, le dimanche et les jours fériés.

CONTACTS PRESSE

DURQUETY Karine – Tél : 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 - karine.durquety@larochesuryon.fr
LE VAYER Julien – Tél : 02 51 47 46 56 - julien.levayer@larochesuryon.fr

Hôtel de ville – Place Napoléon – BP 829 - 85 021 La Roche-sur-Yon cedex
www.ville-larochesuryon.fr